
**Arrêté ministériel accordant l'enregistrement d'armoiries
de personne physique ou d'association familiale**

Extrait

A.M. 20-11-2024

M.B. 10-12-2024

Erratum M.B. 04-02-2025

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 20 novembre 2024, a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de la personne physique suivante :

179. M. Thibaut NANIOT, né à Namur le 03 mai 1979 : de gueules à la bande d'or chargée d'une foi de sinople, accompagnée en chef d'un coq d'or et en pointe d'une lune du même. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent doublé et attaché de gueules aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or.

Cimier : le coq de l'écu.

Devise : OFFICE PUBLIC, HONNEUR PRIVE en lettres de gueules sur un listel d'or.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Cet arrêté prend ses effets à la date de sa signature.